

Lundi 15 mars 2021

Le travail à distance en Belgique et à l'international
Regards croisés sur les structures d'occupation spécifiques

Maître Julien HICK, Avocat au Barreau de Bruxelles, Cabinet Deloitte Legal, Monsieur Bruno PAIRON, Director, Deloitte Conseils Fiscaux et Madame Mélanie GREGOIRE, Experienced Senior, Deloitte Conseils Fiscaux .

Présentation :

Le contexte sanitaire actuel a porté au premier plan la préoccupation du travail à distance pour les employeurs. Nombre de sociétés en ont par ailleurs profité pour mettre en place une approche structurelle de travail à domicile.

Cette organisation spécifique du travail en dehors de l'entreprise engendre cependant toute une série de conséquences fiscales et sociales tant sur le plan interne belge que sur le plan international.

Le législateur belge a tenté de répondre à certaines de ces questions, principalement dans l'urgence du contexte Covid, mais laisse subsister de nombreux points d'attention.

Le but de ce séminaire est de recontextualiser l'organisation du travail à distance pour un employeur belge sur le plan légal, fiscal et social pour ses dirigeants et travailleurs en Belgique et à l'étranger.